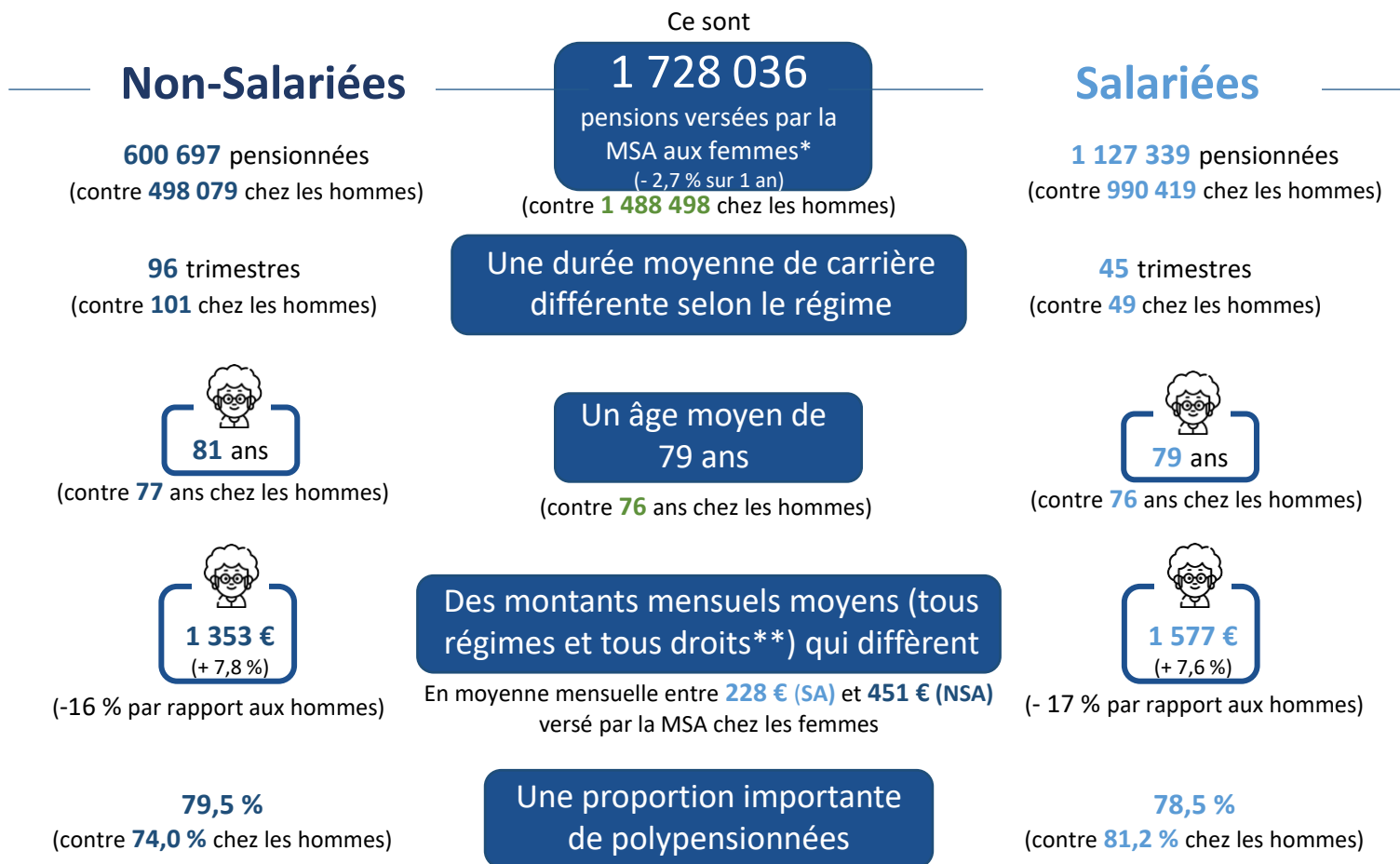
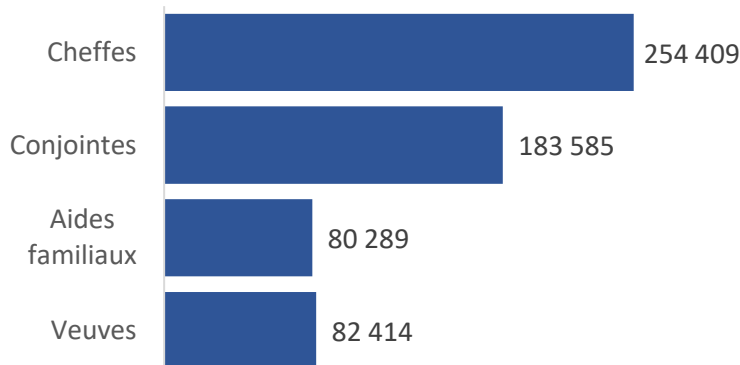


LA RETRAITE AGRICOLE DES FEMMES

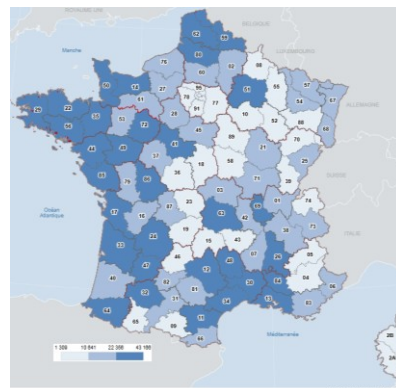
Fin 2024, l'écart sur les pensions moyennes (tous régimes et tous droits) entre les hommes et les femmes est de 309 € et 261 € par mois brut respectivement chez les retraitées **salariées** agricoles et les **non-salariées** agricoles.



Statut des non-salariées



Répartition des femmes avec une pension de retraite MSA



* Les **pensions** comprennent la somme des personnes du régime des non-salariés et du régime des salariés. Avec double compte pour les personnes percevant une pension salarié agricole et une pension non-salarié agricole, Les **pensionnées** correspondent au nombre de personnes percevant une pension, c'est-à-dire avec un versement (droit propre et/ou droit de réversion) par un régime.

** Ensemble des droits propres et/ou droits de réversions en cas de décès d'un conjoint perçus de l'ensemble des régimes de retraite (Régime Général, MSA, autres régimes).